



Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic

Personnes présentes : 25 personnes présentes dont 23 citoyens avec droit de vote

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » no 19 du 10 mai 2024, une affiche aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé mais détruit après rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023 (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
2. Diverses informations du Conseil communal
3. Informations concernant le processus de fusion
4. Comptes 2023
 - a. de fonctionnement
 - b. des investissements
 - c. bilan
 - d. rapport de la commission financière
5. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Monsieur Christian Amherd et Monsieur Jean-Marc Roulin qui prennent place à la table qui leur est réservée. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie d'avance les scrutateurs pour leur travail.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

25 personnes présentes, dont 23 citoyens ayant le droit de vote et de délibération

2 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération

Majorité absolue : 12

Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 5

Il rappelle également que le Conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023 n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité. Le bulletin secret n'étant pas demandé.

2. Diverses informations du Conseil communal

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne diverses informations concernant les sujets suivants :

- **Elections complémentaires:** à la suite des départs de Mesdames Pauline Robatel et Chantal Trimaille, le Conseil communal a le plaisir d'accueillir deux nouveaux visages au sein du Conseil communal. Monsieur David Massonnet a débuté son activité en février et Madame Alexandra Risse Dougoud en mai. Les dicastères ont été mis à jour et se trouvent dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet. Monsieur Roland Sallin a été nommé Vice-Syndic.
- **Agent d'exploitation édilité:** à la suite du départ de Monsieur Olivier Kern, Monsieur Yohann Geneviève a été engagé au 1^{er} avril 2024 à 80%. A noter qu'une collaboration avec la Commune de Châtonnaye est en place, notamment afin d'assurer une suppléance en cas d'absence et de vacances.
- **Commission bâtisse:** une commission a été mise en place dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de l'administration communale, elle est composée de:
 - ✓ Gérald Clément;
 - ✓ Ronald Joye;
 - ✓ José Kolly;
 - ✓ Jean-Marc Roulin;
 - ✓ Pauline Robatel;
 - ✓ Un représentant de la Commune de Châtonnaye.
- **Torny-Soleil:** le projet de trois immeubles à l'entrée du village de Torny-le-Grand est définitivement enterré par une décision du Tribunal Cantonal. Le promoteur n'a pas fait recours au Tribunal fédéral. Le Conseil communal est heureux de cette décision et il veillera à préserver au mieux les intérêts communaux en cas de nouveau projet sur ce secteur.
- **Projet de musée – Middel art':** à la suite d'oppositions reçues dans le cadre de la mise en zone musée, des séances de conciliation ont eu lieu. Le Conseil communal attend maintenant que la fiche de projet au niveau du Plan Directeur Cantonal soit validée par la Confédération avant d'envisager la suite de la procédure.
- **Accueil extra-scolaire (AES) vacances:** dès les vacances d'octobre 2024, les AES de Villaz, Châtonnaye-Torny, et Villorsonnens se regroupent pour proposer à la population un « Accueil extrascolaire VACANCES », prenant en charge les enfants de 1H à 8H. Les enfants pourront être inscrits à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans le repas de midi. Les tarifs seront les mêmes que pour l'AES hors-vacances de Châtonnaye-Torny, indépendamment du lieu d'accueil. Les subventions sont octroyées de la même manière qu'en période scolaire. Toutes les informations relatives à l'inscription seront envoyées aux parents des élèves du primaire vers fin juin 2024.

3. Information concernant le processus de fusion

Monsieur Fabien Reinhard donne les explications ci-dessous en soulevant le fait que la population de Châtonnaye sera informée par la même présentation, demain soir lors de leur Assemblée communale.

1. Etat des travaux

Comité de pilotage (COPIL) : Sandrine Goumaz (Syndique à Châtonnaye), Fabien Reinhard (Syndic à Torny), Micheline Guerry-Berchier (Cheffe de projet) et Stéphanie Jan (Secrétaire du COPIL)

Rapport de chaque séance de COPIL : aux membres des Conseils communaux respectifs et envoi du PV.

Groupes de travail : un-e représentant-e de chaque commune (élu-e) concerné-e par le domaine traité a siégé. Ces derniers ont établi l'inventaire des éléments composant chaque domaine, les a discutés, analysé et traité les éléments qui nécessitent un approfondissement pour renforcer les projections (notamment consolidation des investissements, taxes hypothétiques pour l'eau).

2. Élaboration de la convention

- ✓ Elle vise à définir les éléments essentiels de l'éventuelle fusion, par exemple : nom, armoiries, taux d'impôts et contribution immobilière, cercles électoraux, composition des autorités, etc. ;
- ✓ Le projet de convention est en cours d'élaboration ;
- ✓ Les armoiries sont en procédure auprès du Service des archives en attente d'une proposition correspondant aux réflexions ;
- ✓ Les projections financières se basent sur l'analyse financière, le budget consolidé et la liste des investissements consolidés pour assurer la viabilité des taux d'impôts et de contribution immobilière qui sont en discussions ;
- ✓ Les délais prescrits par la Loi sur les communes sont impératifs, comme par exemple: 2 législatures au maximum en ce qui concerne les cercles électoraux, 20 ans au maximum pour les autres clauses ;
- ✓ La version du projet de la convention doit être soumise au plus tard en juillet pour examen de la légalité par le Service des communes
- ✓ La signature est prévue en décembre avant sa publication dans la Feuille officielle et les séances d'information à la population qui auront lieu en janvier 2025
- ✓ Votation le 9 février 2025

3. Premières propositions

- ✓ Pouvoir exécutif (Conseil communal): 7 membres
Cercle électoral Châtonnaye: 3 Conseiller(ère) communaux durant une législature
Cercle électoral Torny: 4 Conseiller(ère) communaux durant une législature
- ✓ Pouvoir législatif: Assemblée communale
- ✓ Administration communale: Middel

4. Calendrier

- ✓ Organisation des travaux et procédure : mai à juillet 2023 + séance *kick-off* ;
- ✓ Inventaire : août à novembre 2023 ;
- ✓ Consolidation de l'inventaire : 2023 – janvier 2024 ;
- ✓ Groupes de travail : février à mai 2024 (2 à 3 séances par GT) ;
- ✓ Comité de pilotage : dans l'intervalle des groupes de travail ;
- ✓ Rapport et convention : juin à novembre 2024 avec consultation des services de l'Etat ;
- ✓ Signature de la convention et publication : décembre 2024 ;
- ✓ Séances d'information : janvier 2025 ;
- ✓ Votation aux urnes : 9 février 2025 ;
- ✓ Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026 (élections anticipées en automne 2025).

5. Communication

- ✓ **Principe de transparence** à la base de l'ensemble des travaux
- ✓ **Canaux de communication :** bulletins communaux, tout-ménages, site internet de la fusion, Assemblées communales, site internet spécifique présentant les propositions résultant des travaux à leur issue (dé-

cembre 2024); possibilité en tout temps et durant les travaux de poser des questions et formuler des remarques par mail aux Elu(e)s, séances d'informations.

6. Votation

- ✓ **Convention publiée en décembre 2024**, comprenant les éléments constitutifs de la fusion, comme le nom, les armoiries, le nombre de membre au pouvoir exécutif, les coefficients d'impôts, la contribution immobilière, le lieu de l'administration communale, etc.
- ✓ **Site internet publié suite à la publication de la convention et comprenant** : convention, propositions résultant des travaux, documents, en particulier analyse financière
- ✓ **Séances d'information** : présentation des éléments constitutifs et projectifs de la future éventuelle commune, échange – questions / réponses avec la population
- ✓ Votation le 9 février 2025
- ✓ Entrée en vigueur le 1er janvier 2026
- ✓ Elections générales anticipées en automne 2025

Nouvelles armoiries, **Commune Châtonnaye-Tornay** :



Madame Béatrice Wacker demande qui prendra la Syndicature après la fusion. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que ce point n'est absolument par réglé. C'est le Conseil communal de la future Commune qui décidera de son Syndic/sa Syndique lors de sa première séance.

4. Comptes 2023

a. De fonctionnement

En guise d'introduction, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne quelques explications liées aux comptes :

- Le budget 2023 présentait un excédent de charge de CHF 395'004.00. Le résultat 2023 montre un excédent de produit de CHF 328'939.10
- Sur la base des statistiques fiscales 2021 reçues fin 2023, le Conseil communal a fortement réévalué les impôts à percevoir pour l'année 2023;
- Comme annoncé aux précédentes Assemblées communales, les impôts avaient été sous-estimés les années précédentes. Raison pour laquelle, un montant important d'impôts des exercices précédents dans les comptes 2023 est à remarquer ;
- Après une année exceptionnelle (2022) au niveau des impôts irréguliers (droits de mutations, de succession, etc,...) l'année 2023 rentre dans le rang et se situe dans la moyenne des 10 dernières années;
- Sans les impôts des exercices précédents, le compte de résultat serait à l'équilibre. Avec l'importante augmentation des charges de district à prévoir (Cycle d'Orientation de la Glâne et Réseau Santé Glâne) ainsi que la baisse temporaire d'impôt validée en décembre, des déficits importants sont à envisager.

Après avoir passé en revue chapitre par chapitre et donné les explications adéquates, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, conclut de la manière suivante :

- Le résultat est meilleur qu'attendu, principalement en raison des impôts sur les exercices précédents ;
- La situation est favorable mais ne doit pas faire oublier les mauvais résultats passés et l'endettement important. Le Conseil communal suit la situation avec attention.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'assemblée communale à accepter les comptes de fonctionnement.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2023 sont acceptés à l'unanimité (Le Conseil communal est récusé).

b) Investissements

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic et responsable des finances présente les comptes d'investissements par chapitre.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes d'investissements.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements 2023 sont acceptés à l'unanimité (Le Conseil communal est récusé).

Approbation des comptes globaux :

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2023 sont acceptés à l'unanimité (Le Conseil communal est récusé).

7. Divers

- Ràs

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, remercie chacun(e) de sa participation à l'assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie également l'Administratrice des finances, la Secrétaire communale, le préposé au contrôle des habitants, le fontainier, les concierges ainsi que les employés communaux pour les bonnes prestations fournies, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, souhaite une bonne santé et un bel été à chacun.

Il clôt l'assemblée à 21h16.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan